



Assemblée générale

Distr. limitée
7 mai 2012
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquantième session
Vienne, 11-22 février 2013
Viabilité à long terme des activités spatiales

Plan de travail du groupe d'experts A: utilisation viable de l'espace en faveur du développement durable sur la Terre

Document de travail présenté par le groupe d'experts A

I. Introduction

1. À la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales est convenu que les groupes d'experts qu'il avait établis devraient élaborer des projets de documents de travail fondés sur leurs travaux, et que ces documents de travail devraient être communiqués pour observations aux États membres et aux observateurs permanents du Comité, dans les six langues officielles de l'ONU, de préférence en marge et/ou pendant les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16 et 17).

II. Objectif et produits

2. Les activités spatiales jouent un rôle vital pour le développement durable sur la Terre. De manière plus spécifique, les activités spatiales sont essentielles pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui servent de cadre pour l'ensemble du système des Nations Unies et sont parmi les objectifs de développement les plus largement soutenus, globaux et ciblés que le monde ait jamais convenus. Par conséquent, la viabilité à long terme des activités spatiales est un sujet intéressant et important non seulement pour ceux qui participent ou souhaitent participer aux activités spatiales, mais aussi pour la communauté internationale tout entière, aussi bien à l'heure actuelle qu'à l'avenir. Le groupe d'experts A a été créé par le Groupe de travail en 2011, pour se pencher sur le lien



entre le développement durable sur la Terre et l'utilisation durable de l'environnement spatial, ainsi que sur la garantie de l'accès équitable à l'espace, aux ressources et aux avantages qui découlent des activités spatiales pour le développement humain. Le groupe d'experts a tenu ses premières séances en marge de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2012.

3. Le groupe d'experts a pour objectif de recenser des questions intéressant la viabilité à long terme des activités spatiales, dans le contexte de la contribution des systèmes spatiaux au soutien du développement durable sur la Terre et à la gestion des catastrophes et pour assurer que tous les pays continuent de profiter des avantages des activités spatiales.

4. Le groupe d'experts élaborera un rapport sur la contribution des sciences et technologies spatiales au développement durable sur la Terre et examinera des mesures pour renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales, sous forme de lignes directrices non contraignantes conformes aux cadres juridiques internationaux régissant les activités spatiales et pouvant être mises en œuvre par les intervenants du domaine de l'espace de sorte que tous les pays puissent avoir un accès équitable à l'espace extra-atmosphérique et aux ressources et avantages qui en découlent. Ainsi que le précisent le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail (A/66/20, annexe II, par. 13), les lignes directrices devraient promouvoir la protection de l'environnement spatial en prenant en considération les implications financières, ou autres, acceptables et raisonnables et en tenant compte des besoins et des intérêts des pays en développement. En outre, les lignes directrices devraient être conformes aux cadres juridiques existants en matière d'activités spatiales, facultatives et non contraignantes.

III. Méthode de travail

5. Le groupe d'experts se réunira en marge et/ou pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité, et à tout autre moment qu'il aura fixé à l'avance, de préférence aux sessions du Sous-Comité. En outre, il tirera parti des possibilités offertes par les activités de coordination intersessions, comme les réunions, téléconférences, réunions électroniques et ateliers, si possible et comme convenu par ses membres.

6. Le groupe d'experts conviendra du statut approprié, de la fiabilité et de la pertinence des informations à fournir pour faciliter les délibérations du Groupe de travail et élaborera des projets de rapport pour le Groupe sur la base de ses travaux. Toutes éventuelles décisions du groupe d'experts en ce qui concerne des contributions reçues ou des rapports à présenter seront prises uniquement aux réunions du groupe d'experts convenues ci-dessus.

7. Le groupe d'experts assurera la coordination avec d'autres groupes d'experts pour combler les lacunes, recenser les questions transversales et éviter la duplication des efforts. À cet effet, les divers groupes d'experts pourront décider de tenir des réunions conjointes pour traiter certaines questions intersectorielles ainsi recensées.

8. Le groupe d'experts se servira également de la page Web dédiée que le Groupe de travail a créée pour faciliter le travail pendant la période intersessions et pour informer les centres nationaux de liaison de ses activités.

9. Le Président du groupe d'experts fera rapport au Groupe de travail lors des réunions que celui-ci tiendra pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique, sur les activités menées et les progrès enregistrés par le groupe d'experts durant la période intersessions.

IV. Aperçu préliminaire des domaines de travail

10. Le groupe d'experts a considéré l'aperçu général des thèmes figurant dans le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail (A/66/20, annexe II, par. 14 a)) et a recensé les domaines suivants en vue de leur examen approfondi:

a) Contribution des sciences et technologies spatiales au développement durable sur la Terre, aux systèmes d'alerte précoce face aux risques de catastrophe et à la gestion des activités liées aux catastrophes

11. Le groupe d'experts examinera les applications des systèmes spatiaux pour appuyer le développement durable et la gestion des catastrophes, en mettant l'accent sur:

a) Les applications de l'observation de La Terre pour le développement durable dans des domaines comme la sécurité et le bien-être des populations, la santé humaine et ses liens avec les changements environnementaux; la gestion et le développement durables de l'agriculture, notamment l'analyse des systèmes de culture, l'évaluation et la gestion des sécheresses et l'évaluation de la productivité et de la dégradation des terres; la gestion et la mise en valeur des ressources hydriques; la gestion et la mise en valeur des forêts, notamment en ce qui concerne les feux de forêt; la gestion des écosystèmes et la protection de la biodiversité; la gestion des ressources énergétiques; la prospection et la gestion dans le domaine des ressources minérales et minières; l'occupation des sols et l'aménagement urbain; et d'autres domaines associés aux objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Les applications de l'observation du système terrestre pour le suivi de ce système, notamment l'observation de l'atmosphère et des océans; la prévision météorologique; et le suivi des changements climatiques et de leurs effets, y compris les points de non-retour des systèmes climatiques, afin d'appuyer les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, entre autres en contrôlant les stocks de carbone et les émissions de gaz à effet de serre;

c) Les applications des systèmes de télécommunication par satellites, notamment les transmissions radiophoniques, télévisées et téléphoniques, la télémédecine et le téléenseignement;

d) Les applications quotidiennes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, notamment la navigation, les opérations de téléphonie mobile, les réseaux sociaux et l'assistance d'urgence; la navigation, le contrôle de la circulation et les opérations de sauvetage en milieux terrestre, aérien et maritime; le secteur de la finance; les systèmes d'information en topographie, cartographie et géographie; les

références de temps de haute précision; la géophysique et la géologie, y compris la surveillance des zones sismiques et de l'activité volcanique; et l'agriculture, y compris l'orientation, le traçage et l'échantillonnage des sols;

e) Les applications des systèmes spatiaux aux catastrophes (alerte, prévention et gestion), notamment les alertes précoces et la gestion en cas de sinistres associés à des phénomènes géophysiques, météorologiques, hydrologiques et climatiques; les analyses de la vulnérabilité et des risques en matière de prévention des catastrophes; la cartographie, la communication et l'évaluation rapides dans les situations d'urgence locale; et les activités de reconstruction après les sinistres.

b) Accès équitable à l'espace et aux ressources qui en découlent, ainsi qu'aux avantages des activités spatiales pour le développement humain

12. Au titre de ce sous-thème, le groupe d'experts examinera certaines questions portant sur l'accès équitable aux crânes fréquentiels et orbitaux de l'orbite géostationnaire et sur l'accès aux radiofréquences des satellites.

13. Le groupe d'experts se mettra en contact avec les autres groupes de façon à s'assurer que toutes les éventuelles mesures et directives proposées pour renforcer la viabilité des activités spatiales prennent en considération les implications financières, ou autres, acceptables et raisonnables, et tiennent compte des besoins et des intérêts des pays en développement.

c) Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace comme moyen de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales et de favoriser le développement durable sur la Terre

14. Le groupe d'experts a identifié le renforcement des capacités et l'appréciation de l'importance de la contribution des applications spatiales pour le développement durable comme sujets de discussion clefs au titre de ce sous-thème. Il examinera donc le renforcement des capacités et l'appréciation des applications spatiales, en mettant l'accent sur la coopération internationale pour le renforcement des capacités techniques; l'accessibilité et le traitement des données; et l'appréciation institutionnelle et publique des applications spatiales pour le développement durable.

d) Concept de développement durable étendu à l'espace, et notamment prévention de la contamination dangereuse des corps célestes

15. Au titre de ce sous-thème, le groupe d'experts donnera la priorité à son examen de la protection de l'environnement circumterrestre, car il s'agit actuellement du sujet à traiter de manière urgente, à l'égard aussi bien de la viabilité des activités spatiales sur le long terme que de la garantie que tous les pays continueront de profiter des avantages de telles activités. Le groupe d'experts estime que si la question de la protection d'autres corps célestes est importante, il est moins urgent de la traiter au moment présent.

16. Selon leur degré d'urgence par rapport à la promotion de la viabilité à long terme des activités spatiales, le groupe d'experts déterminera si ces sujets doivent être examinés à court, moyen ou long terme.

V. Calendrier préliminaire des travaux

17. Le groupe d'experts a l'intention de réaliser ses travaux conformément au plan de travail indicatif ci-après:

- 2012 Élaboration de documents de travail sur les quatre sous-thèmes ci-dessus mentionnés. Tenue de consultations avec d'autres groupes d'experts pour aborder des domaines d'intérêt commun et identifier des lacunes. Début du regroupement de toutes les informations recueillies et de l'élaboration du rapport et des lignes directrices fondés sur les contributions reçues.
- 2013 Poursuite de l'élaboration du projet de rapport du groupe d'experts et des recommandations pour les lignes directrices à ses réunions en marge et/ou pendant la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique. Coordination avec d'autres groupes d'experts et ajout d'informations supplémentaires pour la mise au point définitive, d'ici à octobre 2013, des projets de rapport et de lignes directrices qui constitueront la contribution du groupe d'experts au projet de rapport du Groupe de travail, que ce dernier examinera à ses réunions pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2014.
- 2014 Travaux supplémentaires, selon les besoins, pour appuyer l'élaboration du rapport du Groupe de travail qui sera présenté au Sous-Comité scientifique et technique.
-